



Gestionnaires fédérés, littoral préservé !

Paris, le 11 juillet 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Office Français de la Biodiversité : un futur établissement public à la hauteur des enjeux ?

L'érosion de la biodiversité est un enjeu majeur, l'OFB pourra-t-il répondre à l'urgence ?

Rappelons le constat extrêmement inquiétant publié le 6 mai dernier par la Plateforme inter-gouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) indiquant que l'humanité est au seuil de déclencher la 6^{ème} crise d'extinction des espèces animales et végétales sauvages. L'Office Français de la Biodiversité issu de la fusion entre la jeune Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) sera créée par une Loi prochainement adoptée par l'Assemblée Nationale et le Sénat. Cette création suscite des attentes fortes des acteurs dans les territoires permettant de prendre enfin un virage essentiel pour la protection de la biodiversité en France.

« Les espaces naturels protégés et leurs gestionnaires œuvrent depuis plus de 40 ans pour protéger des écrans de nature pour le bien-être des citoyens. Nous attendons que l'Office Français de la Biodiversité soit le levier majeur pour renforcer et démultiplier les interventions des acteurs des territoires. Le texte de loi prochainement adopté par les parlementaires va créer une agence unique que nous attendions mais l'équilibre dans la gouvernance du futur établissement public ne semble pas garantir l'ambition pour la biodiversité » avance Charlotte Meunier, Présidente de Réserves Naturelles de France.

En effet, le texte de Loi précise que la représentation du monde de la chasse sera fixée à hauteur de 10% du nombre des représentants au futur Conseil d'administration de l'OFB. L'équilibre aurait voulu que ce taux s'applique à minima aussi aux représentants des gestionnaires d'espaces protégés dont la superficie couvre près de 30% du territoire national métropolitain¹.

La création d'un fonds spécifique de 11 millions d'euros doit servir à tous les gestionnaires d'espaces naturels protégés

Même si le Président de la République a annoncé le jour de la publication de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques par la plateforme IPBES une série de mesures visant à stopper la perte de biodiversité, en particulier la création d'un Conseil de défense de la transition écologique que les gestionnaires d'espaces protégés accueillent favorablement, la mise en œuvre et les moyens dédiés pour changer de vitesse sont très insuffisants face aux enjeux et à l'urgence de la situation. « *Le texte du projet de Loi portant sur la création de l'Office Français de la Biodiversité permet la création d'un fonds de 11 millions d'euros à l'unique bénéfice des Fédérations de chasseurs par le prélèvement de 5 € sur chaque permis de chasse, abondé par 10 € supplémentaires d'argent public provenant de la future OFB. D'un autre côté, les budgets de l'Etat n'arrivent pas à être maintenus pour la gestion des espaces naturels protégés depuis plusieurs années.* » explique Michaël Weber, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Les besoins budgétaires pour les gestionnaires d'espaces protégés ne sont pas suffisamment couverts par les financements publics pour permettre une protection suffisante de la biodiversité et de ses services rendus aux populations. Les actions comme la sensibilisation et l'éducation à la nature des scolaires manquent cruellement de moyens alors qu'elles sont essentielles pour engager les citoyens à protéger la biodiversité. L'Office Français de la Biodiversité doit être dotée de moyens financiers à la hauteur des enjeux, faute de quoi son impact ne permettra pas de faire la différence pour enrayer la perte de biodiversité en France.

Face à l'urgence, les belles déclarations ne manquent pas, les actes si !

« *Nous attendons de l'Office Français de la Biodiversité qu'il joue pleinement son rôle d'accompagner tous les acteurs de la biodiversité au même niveau dans les territoires. Les gestionnaires des espaces naturels protégés sont des relais essentiels dont la mobilisation grâce à l'OFB permettra de faire la différence* » affirme Christophe Lépine, Président de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels. Pour Didier Réault, Président de Rivages de France, il est essentiel que les gestionnaires d'espaces protégés soient représentés à leur juste niveau dans le futur Conseil d'administration de l'OFB, il en va de la crédibilité de l'établissement.

¹ Comprenant les Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux, sites Natura 2000, réserves naturelles, réserves biologiques, sites du Conservatoire du littoral, sites des conservatoires d'espaces naturels, Espaces naturels sensibles des Départements, APPB, ...

Les gestionnaires d'espaces naturels sont prêts à prendre toute leur part dans ce grand chantier aux côtés de l'Office Français pour la Biodiversité. Et pour cause, l'avenir de notre planète, la vie et la santé de ses habitants en dépendent.

Christophe Lépine

Président de la Fédération des
Conservatoires d'Espaces Naturels

Charlotte Meunier

Présidente de Réserves Naturelles de France

Didier Réault

Président de Rivages de France

Michaël Weber

Président de la Fédération des Parcs
Naturels Régionaux de France

Contacts presse :

FPNRF - Pierre-Paul Castelli 06 83 84 01 77

FCEN – Sandrine Poirier 02 38 24 55 08

RNF - Stéphanie Jeannot 03 80 48 91 07

RdF – Florian Geoffroy 05 46 37 45 02

- La Fédération regroupe les 52 Parcs naturels régionaux de France représentent plus de 4300 communes, 4 millions d'habitants et 8,7 millions d'hectares, soit 15% du territoire, répartis dans 15 régions. Plus de 2200 agents y travaillent.

- Les Conservatoires d'espaces naturels gèrent un réseau de 3100 sites naturels sur 160 000 ha.

- Rivages de France fédère, représente anime et valorise un réseau national de près de 200 collectivités et associations gestionnaires d'espaces naturels littoraux et lacustres préservés.

- Les Réserves naturelles de France gèrent plus de 340 réserves naturelles réparties sur 6000 km² ainsi que les Terre australes françaises.

Fédération des Parcs naturels régionaux, 9 rue Christiani 75018 Paris 01 44 90 86 20 www.parcs-naturels-regionaux.fr

Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, 6 rue Jeanne d'Arc 45000 Orléans - 02 38 24 55 00 – www.reseau-cen.org

RNF, 2 allée Pierre Lacroute 21075 Dijon Cx - 03 80 48 91 00

Rivages de France, 4 place Bernard Moitessier 17000 La Rochelle - 05 46 37 45 02 - www.rivagesdefrance.org